

**DISCOURS DU REPRESENTANT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI AU DIALOGUE
INTERCTIF ET INFORMEL ORGENINISE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ONU SUR LE
THEME: " REPSONSABILITE DE PROTEGER: RESPONSABILITE DES ETATS ET
PREVENTION"**

LE 11/09/2013

Par Dr Levi Rukundo, Représentant Permanent Adjoint.

**Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Générale,
Excellences Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des
Nations Unies,
Monsieur Adama Deing, Conseiller Spécial du Secrétaire Général sur
la Prévention du Génocide,
Excellences Mesdames, Messieurs,**

- 1- Permettez-moi de vous présenter au nom du Gouvernement du Burundi le message de réaffirmation et d'engagement pour la responsabilité de protéger (R2P) telle que définie dans le Document final du Sommet Mondial de 2005;
- 2- Qu'il me soit en outre permis de remercier sincèrement le président de l'Assemblée Générale et le secrétaire Général des Nations Unies pour avoir organisé ce dialogue interactif conformément à la résolution 63/308 de l'Assemblée Générale du 14 Septembre 2009;

Excellences Mesdames et Messieurs,

3- Le Burundi a très bien compris la R2P comme étant une doctrine préventive des crimes atroces. Ainsi, depuis le début de la mise en œuvre des priorités de consolidation de la paix au Burundi en 2007, des progrès notables ont été enregistrés dans tous les domaines.

Sans être exhaustif, je peux citer notamment:

- a. En matière de la paix et de la sécurité;
 - le désarmement de la population civile,
 - la démobilisation et la réintégration des anciens combattants ;
 - le rapatriement des réfugiés ;
 - la bonne gouvernance politique et économique;
 - le renforcement de l'état de droit et de la justice ;
 - la promotion des Droits de l'Homme ;

- la réconciliation et la lutte contre l'impunité ainsi que la question foncière, sans oublier les progrès observés dans les secteurs sociaux et économiques.

b. Des progrès notables sont observés en ce qui concerne le renforcement des structures de sécurité permettant à notre pays de régler efficacement les problèmes nationaux et internationaux, tout en respectant les normes et l'ordonnancement juridique international. Ici je citerait:

- Les réalisations dans les domaines du désarmement des civils,
- de la gestion et du contrôle des armes légères et de petit calibre,
- la rationalisation des effectifs des forces de défense et de sécurité,
- la professionnalisation progressive des forces de défense et de sécurité,
- le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité dans le domaine des Droits de l'Homme et du respect du droit International Humanitaire.

3- Des progrès significatifs s'observent aussi dans la consolidation de la démocratie et le règlement des différends politiques par le dialogue. C'est dans ce cadre que des réunions visant le renforcement des capacités institutionnelles ont été organisées récemment au mois de mars et mai, avec le concours du BNUB, à l'intention des acteurs politiques burundais y compris ceux qui étaient jusque là en exil. La réunion de mars a permis d'établir une feuille de route concernant les élections de 2015, tandis qu'au cours de la réunion de mai les participants ont débattu de manière consensuelle et constructive, sur les aménagements qu'il faut apporter à la loi électorale qui va permettre la tenue des élections répondant aux normes internationales. Le succès qu'a connu ces réunions est un bel exemple d'illustration de la maturité politique de la classe politique burundaise.

4- Le Gouvernement s'évertue en outre à renforcer la législation et à éduquer les citoyens aux droits et aux devoirs qui leur incombent, à l'égalité devant la loi et à l'établissement d'un système de justice accessible et crédible à tous et respectant pleinement les droits de l'homme et des principes constitutionnels.

5- La commission Nationale de droits de l'Homme a été mise sur pied ainsi que l'institution de l'Ombudsman. Des consultations nationales ont été organisées sur les questions de la justice transitionnelle. A ce jour, le texte du projet de loi portant création de la « Commission Vérité et réconciliation » est actuellement sur la table du Parlement.

6- Au niveau international, le Burundi a ratifié plusieurs instruments internationaux se rapportant au respect des Droits humains, entre autres le statut de Rome sur la Cour Pénale Internationale (CPI)

La nomination du point focal national du R2P fut une volonté manifeste du Gouvernement de la République du Burundi dans son engagement pour la responsabilité de protéger (R2P) qui donne la priorité à la prévention des atrocités de masse.

7- En conclusion monsieur le Président, le Gouvernement de la République du Burundi soutient une collaboration très étroite entre l'organe de la prévention du génocide et le système des Nations Unies.

JE VOUS REMERCIE !